

Rapport de jury – janvier 2014

Le jury tient tout d'abord à remercier le courage et la détermination de la plupart des candidats venus se présenter à cette session. Il félicite chaleureusement les lauréats, et invite ceux qui s'étaient insuffisamment préparés à l'épreuve à se représenter, une fois prochaine.

Remarques préliminaires

Faut-il le rappeler, la certification complémentaire « Théâtre » ou « Cinéma et audiovisuel » valide une qualification qui ne relève pas du champ plus large des concours. Elle n'équivaut pas à l'option « Théâtre » ou « Cinéma » de certains Capes, qui ne constitue qu'une première sensibilisation à l'enseignement de ces arts à l'intérieur d'un champ disciplinaire donné. Elle a pour objectif de constituer un vivier de professeurs capables d'assurer un enseignement spécifique – *enseignement facultatif ou de spécialité « théâtre » ou « cinéma » au lycée ; classes à horaires aménagés en collège* - et d'endosser des missions liées à la formation continue ou à une expertise culturelle (« *formateurs référents auprès de la délégation académique à l'action culturelle* » ; « *référents culture des lycées* »).

Pour cela, son attribution vient valider plusieurs domaines de compétences :

- **la qualité des connaissances culturelles et scientifiques** mettant en valeur une formation théorique et pratique solide.
- **la connaissance des textes officiels** permettant d'encadrer cet enseignement et d'impulser des projets à tous les niveaux de la scolarité (**connaissance fine des programmes d'enseignement et des exercices du baccalauréat**).
- **l'expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement et de la pratique artistiques**, notamment dans l'animation d'ateliers ou la conduite de projets en milieu scolaire.
- **la connaissance du milieu professionnel et associatif** du spectacle vivant ou de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel; la capacité à mobiliser des partenaires et à collaborer avec eux.

Ces compétences sont évaluées lors d'une épreuve orale de trente minutes, conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004). L'épreuve est constituée d'un exposé de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes. L'entretien prend notamment appui sur un rapport rédigé par le candidat lors de son inscription.

Bilan 2014 – Certification « Théâtre »

Lors de la session 2014, le jury a particulièrement valorisé :

- la clarté de vue et les connaissances des candidats dans leur regard sur les évolutions esthétiques, dramaturgiques et sociales de l'art théâtral ; la qualité de leur jugement critique et esthétique.
- le degré d'engagement des candidats dans la réflexion pédagogique, attesté par un savoir faire pratique et des projets construits et efficacement menés.
- les candidats sachant défendre les apports multiples du théâtre dans la formation des compétences des élèves.
- le degré d'appropriation des programmes et des dispositifs officiels, au service de l'enseignement du théâtre et de la conduite de projets.

Parmi les éléments qui ont pu pénaliser certaines prestations, le jury retiendra :

- la pauvreté du jugement critique et esthétique des candidats sur des spectacles qu'ils ont vus, et, plus généralement, sur les évolutions esthétiques et sociales de l'art théâtral.
- une connaissance trop approximative des programmes officiels et des épreuves du baccalauréat encadrant ou évaluant les enseignements du théâtre
- un manque d'expérience dans la conduite de projets ayant mis en avant une collaboration partenariale.

Bilan 2014 – Certification « Cinéma et audiovisuel »

Lors de la session 2014, le jury a particulièrement valorisé :

- le degré d'engagement des candidats dans la réflexion pédagogique, attesté par des projets construits et efficacement menés auprès des élèves.
- la qualité du jugement critique et esthétique appliqué à l'analyse cinématographique
- les connaissances des candidats sur l'histoire du cinéma et la variété de ses genres.
- le degré d'appropriation des programmes et des dispositifs officiels.

Parmi les éléments qui ont pu pénaliser de nombreuses prestations, le jury retiendra :

- une connaissance trop approximative des programmes officiels et des épreuves du baccalauréat encadrant ou évaluant les enseignements du cinéma
- la connaissance approximative du processus technique de fabrication d'un film et des enjeux esthétiques qu'il sous-tend
- l'insuffisance de la réflexion sur les évolutions esthétiques et sociales de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel d'aujourd'hui
- l'insuffisance du jugement critique et esthétique

Données quantitatives

Candidats admis : 2

Candidats présents : 9

Candidats inscrits : 9

Taux de réussite : 22 %

Moyenne générale des notes attribuées : 9,6/20

Ventilation par niveau d'enseignement

	Premier degré	Second degré	Total
Présents	0	9	9
Admis	0	2	2

Ventilation des notes attribuées

Echelle des notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Résultats							2	1	1	3							2				

Moyenne : 9,6

Composition des jurys

Président :

Christian Mendivé, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional de lettres

Membres pour le théâtre :

Valérie Goma, Dramaturge, comédienne, professeur de théâtre.

Isabelle Niveau, Déléguée académique à l'action culturelle, professeur de spécialité théâtre.

Membres pour le cinéma-audiovisuel :

José Carlos Rosa, Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de portugais.

Cédric Simoneau, Réalisateur de cinéma.

